



SAINT-GERVAIS, mon village



Bulletin N° 06
Décembre 2021

Le Mot du Maire :

Chers concitoyens,

2021 se termine, une année encore rythmée par la Covid qui nous a conduit à annuler ou reporter nos différentes animations : marchés d'été, repas des aînés, rencontre avec les nouveaux habitants ... Comme vous, nous espérons qu'en 2022 toutes ces manifestations retrouvent leur place dans notre calendrier.

Au cours de l'année nous avons poursuivi nos actions et les travaux qui étaient programmés : le plan local d'urbanisme, l'aménagement des bâtiments communaux, l'éclairage public, le stationnement et la circulation. Avec tous les acteurs, nous travaillerons à les mener à bien dans les meilleurs délais.

D'autres projets sont à l'étude : l'aménagement du terrain communal à côté de l'école, la réfection de l'église, la zone de collecte des déchets étroitement liée à la Redevance Incitative, et un plan général de circulation nécessaire au développement de l'urbanisation. Comme d'habitude, nous vous informerons régulièrement au travers de nos bulletins, nos réseaux sociaux et le site officiel de la mairie. En vous inscrivant au Conseil Communal Consultatif, vous serez associés à nos réflexions.

Je remercie les associations et les commerçants qui, malgré les contraintes, ont mis toute leur énergie pour maintenir une dynamique dans la vie du village : concerts, vide grenier, activités sportives, rencontres, marchés, sorties, soirées...

Je tiens à remercier également l'ensemble du personnel communal qui œuvre quotidiennement au bon fonctionnement de notre village.

A la veille des réveillons de Noël et du Jour de l'An, nous vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes.

Le Conseil Municipal et moi-même espérons pour chacun une très belle année 2022 !

Le Maire, Raymond CHAPUY

Marchés des vendredis 24 et 31 décembre :

Exceptionnellement deux marchés se tiendront les vendredis au lieu des dimanches 26 et 02. Vous pourrez réveillonner en mettant à l'honneur nos commerçants. Pensez à passer vos commandes :

Fruits et légumes :	06 38 67 02 75
Pains, pâtisseries :	07 71 10 41 47
Cafés, thés :	06 61 44 88 70
Le K'fé Vanille :	06 18 24 38 12
Boucherie :	06 06 48 14 88
Fruits de mer :	07 62 69 68 86

Coupe de bois :

Les commandes pour le bois de chauffage pour l'année 2022 sont désormais ouvertes. Elles se font aux heures d'ouvertures du secrétariat.

Vœux du Maire :

Si les conditions sanitaires le permettent, les vœux du maire auront lieu le vendredi 28 janvier 2022 à 18H00 à la Coquillonne.

Retrouvez nos informations sur :

[facebook.com/SaintGervais30/](http://Mairie-stgervaisgard.fr/)

<http://Mairie-stgervaisgard.fr/>

Appli : [PanneauPocket / Saint-Gervais](#)

Actions municipales :

- 06-sept Rencontre avec l'ONF pour forêt de Valbonne
- 09-sept Projet restauration de l'Eglise
- 10-sept 1ère Réunion publique du PLU
- 13-sept Formation PREDICT sur les risques majeurs
- 14-sept Réunion ABCèze, bassin versant à la Coquillonne
- 18-sept Opération **St Ger'vert**, propreté du village
- 21-sept Présentation du "porter à connaissance" feux de forêt par la Préfecture
- 29-sept Rencontre avec l'Agence Technique Départementale
- 08-oct Réunion sur l'avenir de la filière du nucléaire
- 13-oct Concertation avec l'Agglo sur la gestion des Eaux Pluviales Urbaines (EPU)
- 14-oct Réunion avec l'ONF forêt de Valbonne
- 18-oct Rencontre avec le Centre de Gestion 30
- 20-oct Réunion avec les membres du CCC : circulation, stationnement...
- 26-oct Rencontre avec le cabinet CEREG pour le Schéma Directeur Eau Potable et Eaux Usées (EP/EU)
- 27-oct Commission déchets Agglomération
- 27-oct Projet architecte pour l'accès mairie (Personnes à Mobilité Réduite)
- 03-nov Conseil Municipal et débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
- 11-nov Commémoration du 11 novembre
- 12-nov Conseil d'école
- 17-nov 2ème Réunion publique du PLU
- 18-nov Présentation du projet de dématérialisation des actes d'urbanisme
- 26-nov Bilan de l'éclairage public avec le SMEG
- 30-nov Conseil Municipal
- 02-déc Rencontre avec la Gendarmerie Nationale
- 03-déc Réunion avec l'agence technique départementale

Point de situation :

STATIONNEMENT ET CIRCULATION

Le 20 novembre, le Conseil Communal Consultatif a été réuni afin de présenter les réflexions du Conseil Municipal pour gérer les difficultés liées à la vitesse, à la circulation et au stationnement.

Les nombreux échanges ont permis de valider certaines actions à mener. A partir du 1^{er} trimestre 2022 des travaux de voirie débiteront pour limiter la vitesse et organiser certains flux dans le village. Le stationnement, qui est une préoccupation permanente, fera l'objet de prochains aménagements .

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Un programme de rénovation sur 4 ans a été engagé avec le SMEG (Société Mixte Electricité du Gard) afin de réduire la consommation énergétique du réseau public. La première tranche vient de s'achever !

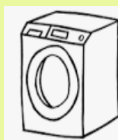
Les interventions ont consisté :

- au remplacement des ampoules actuelles par la technologie LED
- à la mise aux normes européennes en matière de pollution lumineuse en modifiant les candélabres pour que l'éclairage soit uniquement orienté vers le sol
- à la mise en place d'ampoules « intelligentes » qui réduisent automatiquement de 70% l'intensité lumineuse de 23 h à 5 h du matin.

RÉDUISONS
NOS **POUBELLES**

Redevance incitative :

L'Agglomération a décidé le report de ce projet d'un an.



Encombrants:

Vous pouvez faire enlever vos encombrants tous les premiers mercredis du mois en prenant rendez-vous à l'accueil en mairie (10 € par encombrant).

Panneau Pocket :

Installez cette appli sur votre téléphone et recevez en temps réel les infos de la mairie : informations générales, travaux, coupures

d'eau et d'électricité...

Restons en contact !



La vie du village

PLAN LOCAL D'URBANISME

5 réunions se sont déroulées ces derniers mois : agriculteurs (1), public (2) et autorités administratives (2).

Le Conseil Municipal a débattu le 30 novembre du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

En mairie, vous pouvez consulter les documents afférents à la mise en œuvre du PLU ou poser vos questions en écrivant

pluprojet@mairie-stgervaisgard.fr

Opération stérilisation des chats errants :

Depuis le 12 octobre, en partenariat avec 30 millions d'amis, l'association C comme Chats et les Vétérinaires de la Cèze, l'objectif est de stériliser 30 chats sur la commune.

Stériliser les chats permet de limiter la population de chats errants



Cabinet d'infirmier :

Le cabinet est désormais installé dans l'ancienne salle de classe au sud de la cour de l'école. Ce nouveau départ marque également le début du réaménagement de l'ancienne école et des locaux de la mairie pour la mise aux normes, notamment.

Histoire d'eau :

Le Schéma Directeur est en cours d'élaboration. Le repérage des vannes et des réseaux a été fait cet été. Maintenant, c'est le temps des premiers travaux qui nécessiteront quelques coupures perturbant la distribution de l'eau. Anticiper, prévoir, éviter les gaspillages et les pollutions, c'est tout l'objet du Schéma Directeur.

FEUX DE FORÊT

Les Saint-Gervaisiens concernés par ce risque ont reçu un courrier indiquant les **Obligations Légales de Débroussaillage** pour sécuriser les biens et les personnes. La mairie se tient à la disposition de ces administrés pour tout complément d'informations et sera vigilante quant à l'application des règles en vigueur.

Il en va de la sécurité de tous !

ÉTAT CIVIL

Naissances :

14 Novembre : Lou Vanessa GOURGAND

Décès :

03 décembre : Didier BLAUDY

11 décembre : Jeanine BROCC

14 décembre : Blanche LADET



Saint Ger'Vert : une journée pour nettoyer la nature autour du village. Le succès serait de n'avoir pas besoin de faire une telle journée.



Opération élagage des platanes



11 novembre: les enfants déposent une gerbe avec le Maire après lecture du message de la Secrétaire d'État



Travaux sur vannes et canalisations dans le cadre du Schéma Directeur



L'Agglo Mobile propose une offre de services publics gratuits. Retrouvez le minibus dans la cour de la Mairie. Dates et heures sur le site de la Mairie.



Facilitez la livraison de vos colis ou de votre courrier, en indiquant votre nom sur votre boîte à lettre et votre numéro d'habitation

En cas d'urgence, un élu est à votre écoute à ce numéro.

06 70 01 35 60

LA DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Déposer mon permis de construire en ligne

Au 1^{er} janvier 2022, la Saisine par Voie Electronique (SVE) s'appliquera **aux demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU)**, avec l'obligation **pour toutes les communes** d'être en capacité de recevoir les permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, certificat d'urbanisme sous forme dématérialisée.

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien a fait le choix de se doter d'un logiciel métier pour permettre à l'ensemble des communes de son territoire de donner cette possibilité d'instruction dématérialisée à ses administrés.

Quels sont les avantages de la démarche en ligne ?

Une démarche en ligne **plus simple, plus rapide** (notamment avec l'utilisation d'AD'AU, plateforme nationale d'aide au dépôt des demandes) **et accessible à tous** qui répond aux enjeux de modernisation des services publics.

- 1) Un service en ligne accessible 7/7 – 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou poster votre dossier.
- 2) Un suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel.
- 3) Une aide en ligne pour vous aider dans la constitution de votre dossier et minimiser les erreurs de saisie.
- 4) Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée.
- 5) Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.
- 6) Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier

Comment déposer mon permis de construire en ligne ?

Votre commune met à votre disposition un service en ligne gratuit, vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée : information, dépôt, traitement des dossiers et suivi des demandes.

Un service plus simple et plus rapide, pour faciliter vos démarches !

Les différentes étapes pour déposer mon dossier :

1) Une aide à la saisie de mon CERFA sur AD'AU (pré-contrôle qualité/ complétude des données)

2) Déposer mon dossier sur IDE'AU, <https://ideau.atreal.fr>, raccordé à France-Connect, et me conformer aux CGU (Conditions Générales d'Utilisation)

3) Choisir puis remplir le formulaire en ligne

4) Joindre les documents numériques du dossier

5) Soumettre le dossier à l'administration

6) Suivi de l'état d'avancement de mon dossier à chaque étape de l'instruction

Important : tout dépôt par un autre canal ou ne respectant pas les CGU ne sera pas recevable.



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

• LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES AURONT LIEU LES 10 ET 24 AVRIL 2022.

Pour cette élection, les nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont à nouveau être appliquées.

• CE QUI CHANGE POUR LES ÉLECTIONS DEPUIS 2019 :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022.

La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public.

- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

An infographic with a blue background. At the top, it says 'VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR'. Below this, two hands are shown putting white envelopes into an orange ballot box. The box has the text 'INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES'. At the bottom, it states 'POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES' and 'INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 4 MARS 2022'. A note in smaller text says '(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)'. Below that are two bullet points: '• EN MAIRIE' and '• PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR'. A third bullet point says '• PAR COURRIER (formulaire cerfa n°12663*02 à télécharger sur service-public.fr)'. At the very bottom, it says 'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 10 ET 24 AVRIL 2022' in large white letters.